



Association des
Professionnels en
Conseil Climat Energie
et Environnement

L'APCC fédère les cabinets de conseil qui accompagnent entreprises et collectivités locales sur la voie d'une transition bas carbone. A ce titre, notre association a lancé un travail collaboratif interne conduisant à la rédaction de ce carnet d'acteurs. Nous espérons que ce travail pourra être utile pour propulser la France sur une trajectoire conforme aux enjeux énergétique et climatique.

Le leitmotiv de notre contribution est qu'il n'est plus possible d'attendre, de tergiverser, de repousser les décrets d'applications de loi, de soumettre les décisions politiques aux lobbies économiques, de miser sur des technologies illusives, de donner le choix entre telle ou telle solution alors qu'elles sont complémentaires.

Nous savons que tous les leviers d'actions doivent être activés de manière ambitieuse. Seuls la détermination et le cap politique permettront d'entraîner tous les acteurs de la société.

CAHIER D'ACTEUR

Consultation sur la Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat (SFEC)

CAHIER D'ACTEUR
N°59 Fév 2022

Dès le début de notre contribution, nous souhaitons insister sur un sujet transversal, l'exemplarité. Les services de l'Etat doivent être irréprochables et montrer l'exemple, que ce soit en matière de réglementation et de législation, de réalisation de leur Bilan des émissions de GES (BEGES), de rénovation énergétique du patrimoine bâti, en matière de limitation de l'utilisation de l'avion, de remplacement des flottes automobiles par des véhicules moins émissifs, en matière d'achats responsables et bas carbone, en matière d'alimentation moins carnée ...

1/ QUEL ÉQUILIBRE ENTRE RECOURS À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET RECOURS AUX TECHNOLOGIES NOUVELLES ?

Les efforts à réaliser entre sobriété énergétique et recours aux nouvelles technologies doivent être menés conjointement. Cet équilibre, au futur, devra permettre de stopper le dérèglement climatique dû aux activités humaines, causé, en grande majorité, par la consommation d'énergies fossiles.

L'impact de l'énergie est défini par le type et la consommation/production des différentes énergies. Par conséquent, l'équilibre sobriété / nouvelles technologies est une triple expression de la capacité à :

- Consommer moins d'énergie finale
- Consommer une énergie finale peu carbonée
- Produire une énergie finale peu carbonée

En ce sens, nous préconisons de :

- Construire une offre technique et technologique permettant à chacun de consommer une énergie qui émet peu de GES à l'utilisation, permettant de consommer moins d'énergie pour le

même service rendu, par une amélioration des performances des équipements, des véhicules, des bâtiments, des industries.

- Construire un mix énergétique indépendant des énergies fossiles : développer les EnR et les capacités de stockage, de pilotage et pallier au problème d'intermittence, afin de substituer gaz, pétrole et charbon.
- Comblent l'écart entre consommation et production par la sobriété. Comme le développement d'une énergie décarbonée ou les performances technologiques à l'utilisation ne suffiront pas à produire autant d'énergie qu'aujourd'hui (contrainte physique de temps et d'espace), la sobriété énergétique reste une priorité.

Enfin, il est utile de rappeler qu'un retard, soit du développement des nouvelles technologies, soit des changements comportementaux amenant à la sobriété choisie, devra s'accompagner d'une compensation de l'autre partie. Toutefois, les nouvelles technologies ne sont pas un levier de court terme mais doivent être soutenues, anticipées et maîtrisées. Autrement dit, si le mix énergétique et les nouvelles technologies ne sont pas développés à temps, c'est de fait, la pauvreté et la sobriété contrainte qui apparaîtront de plus en plus dans notre société.

2/ QUELLES CONDITIONS POUR UNE VÉRITABLE CULTURE DU BAS-CARBONE ?

Les enjeux d'une acculturation "bas-carbone" complète sont si larges au sein de la société, qu'une implication forte de l'Etat est nécessaire pour que le changement culturel soit suffisamment rapide. Les messages sont actuellement incompréhensibles pour le grand public, entre désinformation, communications inexactes, greenwashing et non-exemplarité de l'Etat.

Une attention particulière doit être portée sur l'éducation des jeunes, non seulement sur les enjeux globaux mais aussi sur des éléments concrets, chiffrés. La connaissance des émissions de GES des différentes énergies, des postes

principaux d'émissions des Français est impérative. Il existe une forte demande de formation des enseignants sur ces nouveaux domaines : le premier pas est donc une forte acculturation des enseignants qui seront en première ligne.

De même, elle doit de toute urgence toucher les décideurs publics, alors même que les études de l'ADEME montrent un déficit de connaissance des parlementaires. Cela vaut également pour tous les acteurs de la vie économique locale.

D'autre part, bien que les demandes de bilans d'émissions existent pour les entreprises, ces bilans sont partiels, portant sur les émissions directes. Sauf exception, cela ne couvre que 10-30% des émissions de l'entreprise : le bilan est donc peu utile et peut entraîner des comportements négatifs en émissions de GES. Si les achats ne sont pas comptabilisés, il est plus intéressant d'acheter dans des pays à bas coût mais à hautes émissions que de produire en France.

Enfin, une politique exigeante sur la publicité est nécessaire. De nombreuses entreprises se prononcent sur leur neutralité en dehors de tout cadre (une consultation sur le sujet est en cours), et sans devoir au préalable présenter de plans de réduction de leurs émissions. Certaines publicités sont factuellement fausses et induisent le public en erreur, comme la quasi-totalité des publicités vantant des produits/services "0 émission".

3/ SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX DANS LA TRANSITION : QUEL ÉQUILIBRE ?

La réduction des émissions via circularité, relocalisation, énergies renouvelables - contribuent à une plus grande souveraineté nationale, et sécurisent les approvisionnements (moins dépendants des énergies fossiles importées).

La France possède de nombreux atouts permettant d'atteindre ses objectifs environnementaux tout en accroissant sa souveraineté économique :

- Son électricité relativement bas-carbone est un levier pour relocaliser des activités conduites de manières plus polluantes ailleurs.
- Son ingénierie carbone est inégalée, avec des compétences dans de nombreux domaines

connexes à la décarbonation: électricité, transport, gestion des déchets...

Pour le pilotage de cette transition, généraliser les bilans carbone - individu, territoire, entreprise - permet une sensibilisation large à la sobriété, et rend visible les actions positives induites par un changement de consommation ou de pratique industrielle. Cela ne doit pas remplacer l'évaluation des émissions au niveau territorial et national, car une forme de mutualisation des efforts et des coûts est nécessaire pour les investissements en infrastructures lourdes.

Ces évaluations doivent considérer la totalité des émissions générées, autant au plan national qu'au plan international (scope 1,2 et 3 amont et aval). Des mécanismes incitatifs et correctifs - via la taxe carbone aux frontières par exemple - doivent permettre de refléter économiquement le juste coût carbone des activités. Ceci est crucial, pour renverser le flux des délocalisations de France vers l'étranger sur des bases de coûts du travail moindre, alors que l'impact énergétique augmente à cause du transport et des émissions de carbone liées à la production d'énergie (les pays de l'est de l'Europe ayant par exemple une électricité jusqu'à 15 fois plus carbonée).

4/ QUEL ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES, ENTREPRISES, SALARIÉS ET TERRITOIRES POUR UNE TRANSITION JUSTE ?

L'accompagnement de la société dans une transition juste s'articule autour de trois axes:

- Accompagner les organisations au travers de l'élaboration et le suivi de Plans de Transition tels que prévus à l'article 28 de la Loi Énergie Climat avec un devoir d'exemplarité des services de l'Etat et des organismes publics.
- Accompagner les territoires en mettant en place sur chacun d'entre eux un Plan de Transition Territorial prescriptif, s'imposant à toutes les politiques publiques, impliquant les élus, les habitants et les acteurs socio-économiques.
- Embarquer la population dans le processus de transformation en incorporant la notion de

résilience et respectant un impératif de justice sociale.

Sur ce dernier point, la sagesse et le courage politique consisteront à identifier et utiliser les ressources de manière à investir de manière efficace pour le long terme :

- En se dotant des outils de priorisation des investissements selon leur potentiel de réduction des émissions ramenés à leur coût.
- En transformant la fiscalité.

5/ QUEL ÉQUILIBRE ENTRE LES DIFFÉRENTS OUTILS DE POLITIQUE PUBLIQUE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Chacun des outils peut être utile pour une cible et une situation donnée. TOUS doivent être utilisés en cohérence et dans une approche systémique. C'est le manque de cohérence qui empêche les décideurs d'avoir une vision claire du cap à suivre.

Dépourvue de sens (BEGES limité aux scopes 1 et 2 par exemple) et non accompagnée de sanction, la réglementation n'a aucun effet. Les pénalités prévues par la loi pour la non-réalisation d'un BEGES réglementaire doivent être appliquées et les recettes orientées vers des actions pédagogiques et l'accompagnement des entreprises.

Le levier fiscal permet de donner un signal-prix par rapport à l'utilisation des ressources d'énergie fossiles. La fiscalité carbone sur l'énergie doit être réactivée et amplifiée, de manière juste, expliquée. Les recettes permettront d'aider ceux qui n'ont pas la capacité financière d'investir pour le long terme. Elle donnera un signal clair aux entrepreneurs, encourageant la création de valeur sociétale et environnementale, pénalisant le "business as usual". C'est un outil au service des enjeux de relocalisation, un outil de redistribution, de manière à assurer l'adhésion de toute la population.

Intégrer l'impact carbone dans tout calcul financier via la mise en œuvre effective d'un prix du carbone permet d'entériner son importance. Cet impact

orientera le choix de tout acheteur et tout investisseur.

Autre condition de réussite : orienter toute aide publique vers les entreprises qui s'engagent à respecter les objectifs de la SNBC, avec un système de pilotage et d'évaluation de leur politique climat (méthode ACT par exemple), avec la mise en œuvre d'un plan de transition, avec des modes de fonctionnement et de participation résilients face aux risques climatiques.

Les aides publiques destinées à l'industrie doivent être associées à des conditions de transformation : par exemple, envisager une conversion progressive ou une adaptation des secteurs aéronautique et automobile vers des activités en ligne avec la SNBC tout en accompagnant la reconversion professionnelle des salariés.

Nos propositions concernant l'agriculture et la forêt sont décrites dans les paragraphes qui y sont consacrés.

Une communication efficace tournée vers les bonnes pratiques doit être déployée à grande échelle. La lutte contre le virus COVID-19 vient de démontrer combien l'Etat peut être efficace (gestes barrières, vaccination, déclaration de guerre au virus).

Enfin, la transparence doit primer en apportant une information publique sur les collectivités et les entreprises qui ne remplissent pas leurs obligations légales.

6/ COMMENT ASSURER UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES EFFORTS D'ATTÉNUATION DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES ?

Les collectivités territoriales, du fait de leurs compétences et de leurs leviers d'action, jouent un rôle essentiel. Les plans climat fixent des objectifs pour les territoires en lien avec les objectifs régionaux afin de porter la transition bas carbone au plus près des territoires. Certains SRADDET ne sont pas suffisamment ambitieux au regard du potentiel

de la région couverte et certains PCAET ne sont pas adaptés au potentiel du territoire qu'ils couvrent. Ces documents ne semblent pas assez contraignants par rapport aux enjeux de la transition. Prenons l'exemple de l'artificialisation des sols, beaucoup de SCOT/ SRADDET lors de leur évaluation constatent une régulière dégradation de cet indicateur malgré les engagements pris dans lesdits documents. Il faut créer un lien entre l'instruction des permis de construire et les objectifs fixés à l'échelle communale, former les élus au "faire autrement" en décorrélant la dotation de fonctionnement des communes du nombre d'équipements possédés et du nombre d'habitants mais proposer une dotation de fonctionnement aux communes et aux EPCI en lien avec les actions et les objectifs fixés en matière de transition.

Par ailleurs les durées d'instruction, de révision, de mise en oeuvre sont telles que lorsque le document est applicable, la réglementation a évolué ainsi que le territoire auquel il s'applique. Les durées et phases d'élaboration-renouvellement devraient être les mêmes entre tous les documents d'urbanisme.

De nombreuses autres démarches sont calées sur des calendriers différents qui pourraient converger avec le PCAET (projet de territoire, PLH, plan de mobilités, PAT, PLU...) afin de faciliter leur compréhension dans un plan de transition territorial qui deviendrait alors le projet de territoire.

Il est également nécessaire de systématiser la co-construction de budgets carbone régionaux et locaux, cohérents et alignés avec la SNBC, de territorialiser les différents plans et programmes climat aux différentes échelles en déclinant les objectifs en fonction des potentiels de chaque échelon.

Cela passe également par la mise en place de conventions citoyennes territoriales.

7/ QUELLE RÉPARTITION DE L'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE REHAUSSEMENT DE L'OBJECTIF CLIMATIQUE À L'HORIZON 2050...

...par secteur : bâtiment, transport, agriculture, déchet, industrie, production et transformation d'énergie ?

Les efforts supplémentaires à faire par secteurs nécessaires au rehaussement de l'ambition de l'UE dans le cadre du paquet "fit for 55", doivent prioritairement être fixés en fonction des co-bénéfices environnementaux et liés à la santé que l'on peut en tirer, de l'acceptation sociale et sociétale, de leur enjeu d'adaptation.

Si on veut atteindre les objectifs prévus et a fortiori avec ces nouveaux objectifs à l'horizon 2040, le plus sûr moyen est d'enclencher des actions le plus rapidement possible à partir de technologies éprouvées et sans regret (elles présentent des bénéfices quand bien même l'impact du changement climatique est inférieur à celui envisagé. Quelque soit la situation future, elles n'entrent pas en conflit avec le principe d'atténuation du changement climatique).

Décliner la SNBC actuelle sous forme de guide méthodologique par secteur nous semble un préalable incontournable. Il s'agit de prioriser les transformations nécessaires, évaluer les impacts, proposer des plans d'actions précis pour chaque secteur, mettre en valeur des retours d'expérience probants.

8/ COMMENT BAISSER LES ÉMISSIONS DU TRANSPORT ?

La baisse des émissions issues du transport de personnes implique de repenser en profondeur les solutions de mobilité proposées aux citoyens, notamment réduire le besoin de se déplacer par le maintien du télétravail. Il est nécessaire de faire évoluer les énergies du parc automobile (fin du moteur thermique, déploiement des Zones à Faibles Émissions), de diminuer le nombre de véhicules en

circulation, en s'appuyant sur des stratégies d'offres d'autopartage et de covoiturage, d'offres de mobilité actives et de transports collectifs. Le poids des véhicules doit être pris en compte dans le dispositif de bonus / malus en intégrant l'énergie nécessaire à la fabrication et au recyclage des véhicules. Les investissements sur la voirie doivent être réorientés vers les aménagements dédiés aux modes actifs (marches, vélos, engins de déplacement personnel motorisé) et à l'efficacité des réseaux de transports, ce qui implique une évolution profonde des compétences des agents publics affectés aux services voirie. Enfin, une solution durable de financement des transports collectifs doit être pensée pour permettre un redéploiement des offres et des augmentations substantielles des fréquences proposées.

Le transport de marchandises éco responsable passe par la mise en place de choix stratégiques. Ils sont pluriels et s'intègrent aux décisions technologiques, réglementaires, d'organisation et de choix logistiques :

- Optimisation des flux
- Coopération entre les modes
- Électrification du parc pour la logistique urbaine
- Optimisation des ressources humaines et technologiques
- Formation à l'éco conduite
- Gestion du dernier kilomètre

Les acteurs du transport sont tous confrontés à une abondante réglementation de nature fiscale, sociale, juridique. L'application de sanctions financières permettra l'accélération du déploiement du transport éco-responsable, condition indispensable à la réussite des objectifs fixés de réduction importante de l'empreinte carbone de la logistique prévue par la réglementation européenne et les Accords de Paris.

9/ QUELLES ÉVOLUTIONS POUR LE SECTEUR DU BATIMENT POUR LE NEUF ET POUR LE PARC EXISTANT ?

L'effort ne peut être le même entre la rénovation et le neuf. Le parc des bâtiments anciens fortement consommateurs d'énergie est bien plus vaste que

les bâtiments neufs. La rénovation doit donc être une priorité et elle doit adresser deux limites fortes :

- La pénurie européenne de main-d'œuvre qualifiée pour ces travaux de rénovation qui sont plus techniques que dans la construction neuve.
- La mauvaise volonté et/ou l'incapacité de nombreux propriétaires à rénover les logements, malgré des années d'incitation financière. La limitation de location des logements de classe énergétique F ou G est trop lente et doit être accélérée pour atteindre au plus vite au moins une classe D. Le gain estimé est d'au moins un facteur deux en consommation d'énergie.

La destruction est présentée à tort comme une solution possible : sauf pour raison de sécurité et d'intégrité du bâti, la destruction d'un bâtiment dont le poids GES de sa construction serait déjà amorti a peu de chances d'être une voie de décarbonation.

Enfin, pour les bâtiments neufs, le secteur dispose de la base d'ACV INIES : le critère de choix d'un matériau ne doit donc pas être son origine (biosourcée ou autre) mais son empreinte GES. De plus, la phase d'exploitation d'un bâtiment émet souvent plus de GES que la phase de construction (sauf exceptions). C'est donc la performance thermique globale qui doit primer sur le pourcentage de tels ou tels éléments. Étant données les exigences élevées de la RE2020, la priorité est bien la rénovation du parc existant moins performant, en commençant par les bâtiments de l'Etat.

Enfin, en plus des performances, il est important de communiquer sur la sobriété des usages : gestion technique des bâtiments efficiente et pilotage des consommations notamment.

10/ QUELLE AGRICULTURE DANS UN FUTUR BAS-CARBONE ?

Le choix entre plusieurs voies de décarbonation semble impossible car toutes seront nécessaires. Néanmoins, l'impact de la viande de ruminants est tel que ce domaine doit bien évidemment être traité de manière prioritaire. Une consommation de viande rouge entraîne des émissions GES élevées, mais

aussi des effets sanitaires connus et documentés. C'est un enjeu de production en France, mais aussi d'importations avec un impact fort (déforestation importée). La baisse du cheptel en France doit s'accompagner d'une baisse des importations, voire leur taxation carbone.

Les services systémiques de l'agriculture ne doivent pas être sous estimés dans une France bas carbone : avec la raréfaction des sources fossiles, l'agriculture française devra continuer à nourrir près de 230 millions de personnes dans le monde tout en fournissant plus de bioénergies et de matières premières et en utilisant le moins possible d'intrants azotés. Une diminution de l'élevage permettra de réaffecter des surfaces pour ces nouveaux besoins. Les demandes étant nombreuses, la priorité devrait aller aux systèmes agricoles les plus efficaces en émissions de GES par quantité d'aliment, d'énergie ou de matière première et ce ne sera peut-être pas toujours le bio.

Pour la production de nourriture, il est urgent d'inverser le ratio de nos consommations de protéines animales et végétales, et de retrouver une véritable éducation centrée sur la cuisine et les saisons : un produit hors saison émet toujours plus de GES. Cela est valable également pour la pêche en privilégiant l'élevage de poissons d'eau douce moins émetteurs.

L'agriculture doit donc faire l'objet d'une stratégie claire et lisible, dans laquelle les agriculteurs ont une place à la hauteur des enjeux de la filière. Une moindre utilisation d'énergie fossile signifiera une plus grande part de la population travaillant dans cette filière. Or elle connaît une crise d'attractivité, un fort vieillissement et un taux de suicide inquiétants. Il y a donc un enjeu humain extrêmement fort pour refaire de ce métier nourricier un métier d'avenir, rémunérateur, résilient face aux changements climatiques déjà enclenchés et limitant les changements futurs.

11/ QUELLE PLACE POUR LA FORÊT ET LES PRODUITS BOIS DANS LA STRATÉGIE CLIMATIQUE NATIONALE ?

L'enjeu de la forêt est majeur au sein d'une SNBC qui vise à doubler le puits de carbone de la France, pour atteindre 80 millions de tCO₂e en 2050. Une partie de ce captage de carbone repose sur des technologies nouvelles qui, si elles ne se développent pas comme prévu, viendront accentuer les attentes systémiques sur la forêt : stockage de carbone, production de matières premières et d'énergie, protection des sols, support de la biodiversité, microclimats en périphérie et dans les villes.

Dans les cas des forêts exploitées, il est important que le prélèvement soit mesuré pour limiter la dégradation des sols et donc faciliter la replantation. De plus, les prélèvements doivent prendre en compte les espaces hors forêt. Il peut être réduit en développant des filières de réemploi et de réutilisation pour les produits bois. Pour améliorer la résilience des forêts, il faut prendre en compte :

- La meilleure résilience d'un système varié d'essences locales, par rapport aux monocultures d'essences industrielles fragiles.
- La probable nécessité d'introduire de nouvelles essences adaptées au climat futur, pour remplacer les essences locales fragilisées par les changements climatiques déjà présents et l'arrivée de ravageurs.

En conclusion, au vu des attentes, il faut comme pour l'agriculture une stratégie de long terme de préservation des forêts pour atteindre l'objectif de puits de carbone en 2050. Cela passe également par une valorisation des professionnels car la crise d'attractivité agricole s'étend au domaine forestier.

12/ COMMENT ORGANISER LA FIN DES ÉNERGIES FOSSILES À L'HORIZON 2050 ?

2 enjeux sont critiques dans cette transition :

- La souveraineté et l'indépendance énergétique
- La pétrochimie, qu'il nous semble nécessaire d'aborder également.

Les raffineries françaises sont plus petites, et plus vulnérables vis-à-vis de la baisse de la demande de carburants, plus rapide en Europe qu'en Asie ou aux Etats-Unis. Leur fermeture va obliger de nombreux acteurs aval à importer des alimentations de craquage ou des produits finis (solvants, polymères). Or de manière générale, le recours aux plastiques a permis d'alléger l'empreinte carbone de beaucoup de secteur, en remplaçant par exemple des métaux dans de nombreuses applications - par exemple l'adduction d'eau, les batteries, l'isolation etc.... Il y a un enjeu de souveraineté d'approvisionnement des matériaux nécessaires à un futur bas carbone, qui pourrait aller à l'encontre de la réindustrialisation française.

Les pistes pour assurer une transition réussie peuvent passer par :

- Un pilotage des capacités de production au niveau Européen. La majeure partie des investissements dans ce secteur les 20 dernières années ont été faits aux Etats-Unis (s'appuyant sur les gaz de schistes), au moyen-orient (avec une politique d'investissement pétrochimique massif au delà du pétrole et gaz) et en Chine (pour répondre à l'explosion locale de la demande). Ce pilotage doit permettre une transition coordonnée garantissant l'indépendance pétrochimique.
- Un vaste plan de recherche et développement adaptant la filière. Ainsi, il faut investir dans des programmes de type CTO (Crude to Olefins), comme le fait la Chine, pour maximiser la production de dérivés pétrochimiques directement depuis le pétrole brut (et s'affranchir du raffinage). Il faut également permettre une intégration souple d'alimentations différenciées,

comme celles issues des biomasses ou des jus de recyclage de polymères, tout en gardant à l'esprit que ceux-ci ne sauraient combler la disparition des matières premières provenant du pétrole .

CONCLUSION

En conclusion, nous souhaitons revenir sur l'urgence à agir, ainsi que la nécessité de le faire en utilisant tous les leviers à notre disposition. Par ordre de priorité :

- Une politique de sobriété assumée et choisie, avant que celle-ci ne s'impose à tous, avec un creusement des inégalités sociales ;
- Une fiscalité juste et efficace incitant à la décarbonation, et finançant directement la transition
- Des investissements structurels priorisant les plus efficaces pour répondre aux enjeux énergie/climat.

Ecrire un futur bas carbone, socialement équitable, s'appuyant sur la réindustrialisation et respectant la nécessité de la souveraineté de la France nécessite un courage politique historique pour relever ce défi existentiel.

